



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection nationale

ERQ/DRH/09/V1

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

Date : 25 MARS 2021

Référence : DRH/SEC/ 952 /2021

Page 1 sur 2

DESTINATAIRES :

- MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX ;
- MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DES CHEQUES POSTAUX ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES UPW ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES CENTRES FINANCIERS REGIONAUX ;
- MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DE L'INSPECTION.

DIFFUSION :

Par Affichage

Par Courrier

Par Web

OBJET : Appel à candidature national.

POSTE OFFERT : Chef d'établissement Classe Exceptionnelle.

DUPW	ETABLISSEMENT	SITUATION LOGEMENT
ALGER CENTRE	ALGER 1 ^{ER} NOVEMBRE	SANS LOGEMENT
SETIF	SETIF RP	LIBERE
TOTAL		02

CONDITIONS REQUISES :

Conditions détaillées en pièce jointe (**Annexe N°01**)

DOSSIER DE CANDIDATURE :

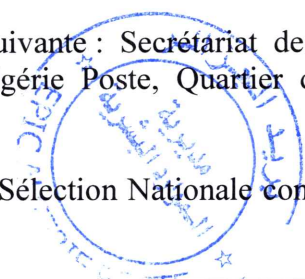
Le dossier de candidature est constitué d'une fiche de candidature (**Annexe N°02**), renseignée correctement, sans rature ni surcharge, et **dûment visée par le responsable hiérarchique accompagnée des pièces justificatives.**

DATE DE CLOTURE : Le délai de candidature court à compter de la date de l'appel à candidature et s'étale sur une période de **vingt et un (21) jours ouvrables.**

VOIES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature cité supra est transmis, soit :

- Par une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale/DRHF, Direction Générale d'Algérie Poste, Quartier des Affaires, Beb Ezzouar ALGER ;
 - Par E-mail sur la boîte **sec.csn@poste.dz**;
- Ou bien, le déposé directement auprès du secrétariat de la Commission de Sélection Nationale contre accusé de réception.





EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection nationale

ERQ/DRH/09/V1

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

Date : 25 MARS 2021

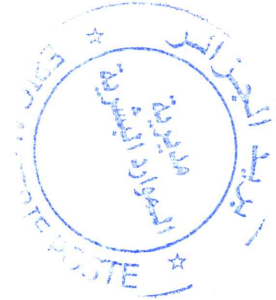
Référence : DRH/SEC/ 952 /2021

Page 2 sur 2

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision d'Institution d'une Commission de Sélection Nationale : **DGAP/SCT/1302/2017 du 06/09/2017** modifiée et complétée ;
- Note de procédure relative aux modalités de sélection et désignation des cadres supérieurs et des titulaires des emplois supérieurs : **DGAP/SCT/10/2017 du 06/09/2017** ;
- **Note N°1851/DGAP/SECT/2017** relative aux conditions d'éligibilité pour l'accès aux postes et emplois supérieurs régis par la convention collective d'Algérie Poste.

SIGNATURE



مديرة الموارد البشرية
نجاه



Direction des Ressources Humaines

(Annexe N°01) Conditions d'accès au poste de Chef d'établissement CE

POPULATION CONCERNEE	ANC POSTE *	ANC GEN **
Responsable de service 1	12	12
Responsable de caisse	11	12
Responsable de service 2	11	12
Chef de service 1	11	12
Chef d'établissement-Classe 4	10	12
Chargé d'études (Métier)	10	12
Cadre comptable	10	12
Cadre financier	10	12
Conseiller clientèle	10	12
Chef de service 2	10	12
Formateur Niveau 1	10	12
Chef d'Établissement-Classe 3	7	12
Chargé d'études principal (Métier)	8	12
Organisateur guichet	8	12
Organisateur courriers	8	12
Chef d'établissement-Classe 2	6	12
Vérificateur	7	12
Formateur Niveau 2	7	12
Chef d'établissement-Classe 1	5	12
Chargé d'études senior (Métier)	6	12
Vérificateur principal	6	12
Cadre comptable supérieur	6	12
Chef de département (Métier)	6	12
Chef d'établissement-Hors classe	3	12
Vérificateur en chef	Sans conditions	12

* L'ancienneté exigée est arrêtée à la date de lancement des appels à candidatures

* L'ancienneté est réduite :

D'une (01) année pour les candidats titulaires d'un Bac +03 ans d'études universitaire sanctionnée par un diplôme

De deux (02) années pour les candidats titulaires d'un :

Diplôme d'Inspecteur ou Inspecteur Principal délivré par l'École Nationale des PTT;

Bac + 04 ans et plus





EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 2

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

APPEL A CANDIDATURE	OBJET	
	REFERENCE	
	DATE	

POSTE POURVU <u>(Mentionner avec précision le poste à pourvoir)</u> <u>Ex : S-Direct Unité (Support) RHMG DUPW</u> <u>MILA)</u>	
---	--

NOM ET PRENOM DU POSTULANT :	Photo du postulant
N° TELEPHONE :	
E-MAIL :	
MATRICULE :	
DATE DE RECRUTEMENT :	
POSTE OCCUPÉ ACTUELLEMENT :	
DIRECTION D'ATTACHE :	

PARCOURS PROFESSIONNEL AU SEIN D'ALGERIE POSTE :		
Structure	Fonctions	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 2

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES HORS SECTEUR :

Organisme	Fonctions	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)

CYCLE DE FORMATION ET/OU DE PERFECTIONNEMENT :

Organisme	Thème	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)	Titre /ou diplôme



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 2

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

ANTECEDENTS DISCIPLINAIRES :

SANCTION	DEGRE DE LA FAUTE	MOTIF	DATE

**AVIS RESPONSABLE
HIERARCHIQUE
DIRECTE**

AVIS FAVORABLE :

- A. Assiduité
- B. Compétence
- C. Initiative
- D. Intégrité

/10
/10
/10
/10

AVIS DEFAVORABLE :

VISA DU RESPONSABLE
HIERARCHIQUE DIRECTE :

AVIS DU DIRECTEUR

AVIS FAVORABLE :

AVIS DEFAVORABLE :

VISA DU DIRECTEUR :



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 2

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATURES :

AVIS FAVORABLE :

.....
.....
.....

AVIS DEFAVORABLE :

.....
.....
.....

CANDIDAT REÇU EN ENTRETIEN ORAL LE :

Dans le cas de l'adoption, par la commission, d'une évaluation orale.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision n°1302 du 06/09/2017, portant création, composition et fonctionnement de la commission de sélection nationale.
- Note de procédure N°10 du 06/09/2017 ; définissant les modalités de sélection et désignation des Cadres Supérieurs et des titulaires des Emplois Supérieurs au niveau national.